

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 novembre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-3389

présenté par
M. Saint-Martin

ARTICLE 34

I. – À l’alinéa 100, substituer à la première occurrence des mots :

« pour les »

les mots :

« et s’applique aux ».

II. – En conséquence, substituer aux mots :

« que pour les »

les mots :

« qu’aux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.